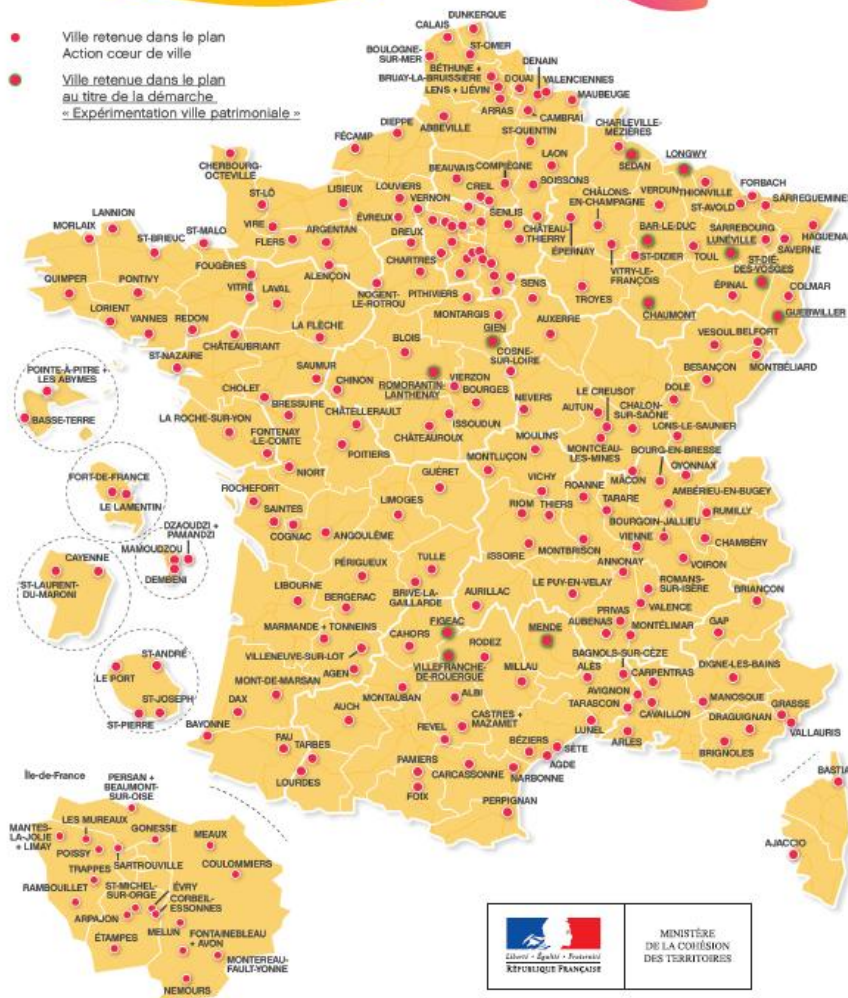


PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
PRÉFET DE GUADELOUPE

222 villes
bénéficiaires
du plan **ACTION**
cœur de ville



- Ville retenue dans le plan Action cœur de ville
- Ville retenue dans le plan au titre de la démarche « Expérimentation ville patrimoniale »



Pour plus d'informations
www.cget.gouv.fr/action-coeur-de-ville



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

PRÉFET DE GUADELOUPE

Basse-Terre, les Abymes et Pointe-à-Pitre signent les conventions Action Cœur de Ville en préfecture

Les 3 villes guadeloupéennes de Basse-Terre, Pointe-à-Pitre et des Abymes font partie des 222 villes françaises retenues pour signer une convention de revitalisation d'une durée de 5 ans afin de redynamiser leur centre-ville.

La grande transformation pour les centres-villes démarre !

Les villes moyennes sont un vecteur essentiel de développement des territoires. Elles concentrent 23% de la population française et 26% de l'emploi. Leur vitalité est indispensable car elle profite à l'ensemble de leur bassin de vie, et plus largement aux territoires urbains et périurbains environnants.

Élaboré en concertation avec l'association Villes de France, les élus locaux (en particulier des communautés d'agglomération) et les acteurs économiques des territoires, le programme vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, ainsi qu'à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville.

Le plan « Action cœur de ville » répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter leur rôle de moteur de développement du territoire. Si un cœur de ville moyenne se porte bien, c'est l'ensemble du bassin de vie, y compris dans sa composante rurale, qui en bénéficie.

L'appui aux projets de chaque commune retenue repose sur des cofinancements apportés par les partenaires : plus de 5 milliards d'euros mobilisés sur 5 ans, dont 1 Md€ de la Caisse des dépôts en fonds propres, 700 M€ en prêts, 1.5 Md€ d'Action Logement et 1,2 Md€ de l'Anah. D'autres ressources pourront venir compléter ces enveloppes de crédit.

Inventons les territoires de demain - les cœurs de ville de demain

Des conventions-cadre pluriannuelles ont été élaborées en mode collaboratif par les communes sélectionnées, qui vont permettre sur la base d'une stratégie, d'un projet et d'un plan d'actions, de mobiliser effectivement les crédits des partenaires financiers. Ces conventions sont signées en préfecture le 27 septembre 2018.



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

PRÉFET DE GUADELOUPE

Signature des Conventions Action Cœur de Ville le 27 septembre 2018 à Basse-Terre

Pour assurer cette revitalisation, chaque convention repose sur 5 axes structurants :

- > De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- > Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- > Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- > Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- > Fournir l'accès aux équipements et services publics

Portée au niveau national par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), la gouvernance du programme est d'abord partenariale et locale. Le programme est mis en œuvre avec les collectivités territoriales en fédérant les partenaires nationaux comme locaux. Le préfet est responsable de la bonne coordination du dispositif.

Pour en savoir plus : <https://www.entreprises.gouv.fr/coeur-de-ville>